



BALADE DE MOTOS ET DE SIDE-CARS HISTORIQUES COLIGNY -Règlement particulier-

1) **Présentation :**

Dans le cadre de la montée historique Maurice VIOLLAND de Coligny, l'Union Motocycliste de l'Ain organise une balade en motos et en side-cars anciens dénommée :

Balade de Coligny le samedi 26 septembre 2026.

Aucune mesure de temps ne sera effectuée et il n'y aura pas de classement.

2) **Véhicules admis :**

La balade est ouverte aux motocyclettes de tourisme.

Les machines devront être immatriculées, être à jour d'un contrôle technique et être assurées.

3) **Participants :**

Les pilotes devront être en possession du **permis de conduire** et d'une **attestation d'assurance**.

Le nombre d'engagés est limité à **20** participants.

Les pilotes devront se conformer aux prescriptions du présent règlement.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

4) **Engagement :**

Les inscriptions se feront par correspondance et seront closes le samedi 26 Septembre 2026 sous réserve de places disponibles.

5) **Accueil :**

Nous accueillons les concurrents à partir du samedi 10H00 sur site.

6) **Vérifications administratives :**

Les organisateurs vérifieront l'attestation d'assurance de chaque machine.

Les contrôles administratifs seront ouverts le samedi 26 septembre de 10h00 à 12h00. (Uniquement pour les participants à la balade)

7) **Horaires et déroulement :**

Les concurrents respecteront le code la route.

Le départ s'effectuera du parking devant le stade de football à **14h00**.

Le groupe sera encadré par deux véhicules.

Le retour au point de départ se fera à 18h30 maximum.

8) **Réclamations :**

Cette manifestation se déroulant sans classement, aucune réclamation ne sera admise, chaque participant devra accepter les décisions des organisateurs.

Le Président
B. RAFFIN

